

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18/02/2014**

L'an deux mille quatorze,
Le dix-huit février deux mille quatorze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du onze février deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers présents ou représentés	13
Nombre de conseillers excusés :	07
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, M. ANGO Jacques-Vianney.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha, Mme FONTANIVE Marzéna et Mme LECLERE Claudine.

Pouvoirs : M. CABART Jean-Claude à M. ANGO Jacques-Vianney, M. GIRARD Pascal à M. SERGENT Jean-marie, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 25/02/2014

**OBJET – LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 216 ET DE LA PARCELLE AB 298 (mise à jour du bail à long terme de M.BARROIS)
N° 14 26**

Vu la délibération n°01/119 en date du 16/11/2001 décidant de conclure avec M. BARROIS Sébastien un bail d'une durée de 18 ans à compter du 24 avril 2002 pour une parcelle AB 6 (devenue à la suite de division la parcelle AB 216) de 7 ha 11a 10ca sur la base de 4,5 quintaux à l'hectare.

Or, le bail n'a jamais été conclu.

Par ailleurs, la parcelle AB 216 (ex AB 6) était louée partiellement à M.CAYE, qui a décidé de la céder à M. BARROIS le 24/04/2002. Depuis le 24/04/2002, M. BARROIS paie à la mairie un fermage pour la parcelle AB 216 (7ha 11a 10ca).

Considérant que la parcelle AB 216 a été de nouveau divisée en 2013 (AB 297 et AB 298).

Considérant que la parcelle AB 297 appartient à M. GUYOT et que la parcelle AB 298 appartient à la commune.

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation de l'intéressé :

- en établissant un bail pour la période du 24/04/2002 au 31/12/2013 concernant une partie de la parcelle cadastrée AB 216 d'une contenance de 7 ha 11a 10ca
- en établissant un bail pour la période du 01/01/2014 au 23/04/2020 concernant une partie de la parcelle cadastrée AB 298 d'une contenance de 6ha 83 a 26ca

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de régulariser la situation avec M. BARROIS Sébastien :

- en établissant un bail pour la période du 24/04/2002 au 31/12/2013 concernant une partie de la parcelle cadastrée AB 216 d'une contenance de 7ha 11a 10ca,
- en établissant un bail pour la période du 01/01/2014 au 23/04/2020 concernant une partie de la parcelle cadastrée AB 298 d'une contenance de 6ha 83a 26ca.

PRECISE que le loyer en 2014 sera de 754,19 €

DECIDE de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de bail. Les frais notariés seront à la charge de la mairie.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN